

## Rapport d'activité 2022

---

L'activité de la CLI s'est poursuivie en 2022. La CLI a retrouvé un fonctionnement normal en tenant pratiquement toutes ses réunions en présentiel (sauf le Comité de Vigilance du 11 janvier) et en se déplaçant sur site ainsi qu'en matière de diffusion de l'information.

Outre les réunions de l'Assemblée Générale et du « Groupe Vigilance » qui permettent aux membres de se réunir en présence de représentants du CNPE, de l'ASN et des administrations, le site internet (cli-civaux.fr), la newsletter et la Lettre de Civaux permettent d'étendre le rôle d'information et de transparence de la CLI à l'ensemble de la population.

Après un bref rappel des modalités et du cadre de l'action, l'activité elle-même sera abordée puis nous terminerons en évoquant les objectifs et les moyens de cette action.

### **I - Les modalités et le cadre de l'action**

#### **A - L'Assemblée Générale**

La CLI se réunit deux fois par an en Assemblée Générale, l'une des deux réunions est publique. Ces réunions permettent au Directeur du CNPE et ses équipes, à l'ASN et aux représentants de l'Etat de faire le point sur la situation du CNPE. Outre les sujets d'actualité qui peuvent y être abordés, ce sont aussi des informations plus générales qui sont présentées aux membres, à la presse et au public.

La première Assemblée Générale a eu lieu le 22 février 2022 à l'Hôtel du Département.

Cette réunion a permis à M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes (M. LELOUP, Directeur Prévention des risques et environnement, Mme BARDY, Directrice Sécurité et M. PEDRONO, responsable communication) de présenter le bilan du CNPE de l'année passée et les perspectives de l'année en cours et à M. GARNIER, Chef de Division de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) Bordeaux de présenter le bilan du CNPE du point

de vue de l'ASN. Une information a ensuite été fait par les représentants de Mme CASTELNOT, Préfète de la Vienne, sur un exercice Plan Communal de Sauvegarde à venir dans la Commune de Valdivienne. M. GEVREY et M. GARNIER ont par ailleurs présenté aux membres de la CLI un sujet sur les problèmes de corrosion sous contrainte ayant entraîné l'arrêt des tranches 1 et 2 du CNPE de Civaux. Enfin, M. GARNIER et M. LELOUP ont informé les membres de la CLI sur des demandes de dérogation aux articles 4.1.2 et 4.1.3 de la décision n° 2016-DC-0578 de l'ASN du 6/12/2016 concernant la prévention des risques résultant de la dispersion de micro-organismes pathogènes (Légionelles et amibes) par les installations de refroidissement du circuit secondaire des réacteurs électronucléaires à eau sous pression, dans le cadre de la consultation de la CLI.

La seconde Assemblée Générale, réunion publique, a eu lieu le 8 novembre 2022 à Savigny l'Evescault, commune du PPI. Environ 90 personnes y ont assisté.

Pour faire écho à la Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs du 13 octobre, cette réunion a axé son ordre du jour d'une part sur la question de la sûreté et la gestion du risque nucléaire (principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire et principes de défense en profondeur, évolutions industrielles et organisationnelles post-Fukushima, mesure de la radioactivité et contrôles dans l'environnement, organisation de la gestion de crise EDF) et d'autre part sur les actions mises en œuvre pour protéger les populations et l'environnement (actions de protection de la population -acteurs et responsabilités-, réflexes attendus de la part de la population et retour sur l'exercice PCS de Valdivienne, rôle des comprimés d'Iode et modalités de retrait, situations post-accidentelles et nouvelle stratégie associée). Un point d'étape sur les visites décennales et les travaux de corrosion sous contrainte était également à l'ordre du jour. Enfin, un focus a été fait sur un événement qui s'est produit quelques jours avant la réunion, à savoir l'interruption de la montée en pression du circuit primaire de l'unité de production n° 1 lors des essais d'épreuve hydraulique. Ces sujets ont été présentés par M. RIEU, nouveau Directeur du CNPE et ses équipes (M. LELOUP, Directeur Environnement et prévention des risques, M. MATTENET, nouveau Directeur Sûreté et M. PEDRONO, Responsable communication et action territoriale) ainsi que par M. GARNIER, Chef de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux et Mme MARIEL-LASSORT, adjointe à la Cheffe du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

## **B - Le Comité de Vigilance**

Le Comité de Vigilance est ouvert à tous les membres de la CLI qui ont des questions précises à poser. Il se réunit régulièrement avec les responsables de la centrale et en présence, si besoin est, des représentants des administrations et services concernés, à des titres divers, par le fonctionnement de l'usine (ARS, SDIS, DDTV, gendarmerie etc.). Les questions sont, autant que faire se peut, posées par écrit à l'avance et ce qui permet aux personnes particulièrement qualifiées pour y répondre de

participer à ces rendez-vous. Cette manière d'agir a pour but de clarifier le débat et de le rendre, du même coup, plus efficace.

Quatre Comités de Vigilance ont eu lieu en 2022, les 11 janvier (visioconférence), 29 mars, 28 juin et le 4 octobre.

## **II – Sujets traités en 2022**

### **A - Informations et interventions diverses**

- Bilan 2021 et perspectives 2022 du CNPE présentés par M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes,
- Point sur l'évaluation du CNPE au titre de l'année 2021 présenté aux membres de la CLI par M. GARNIER, Chef de division de l'ASN Bordeaux, L'ASN y a développé les points sur lesquels le CNPE devait fournir des efforts au cours de l'année 2022,
- Points réguliers sur la gestion sanitaire et la poursuite de l'activité au CNPE, par les équipes du CNPE,
- Participation à l'exercice PCS à Valdivienne avec les services de la Préfecture,
- Point sur les prélèvements et consommations d'eau et les rejets d'effluents par rapport au prévisionnel et prévisionnel (transmis à la CLI),
- Points d'étapes réguliers sur le dossier de la corrosion sous contrainte,
- Informations régulières de la part d'experts de l'IRSN, l'ASN, WANO... sur l'actualité des centrales nucléaires ukrainiennes relayées aux membres de la CLI et mises en ligne sur le site internet de la CLI,
- Manquements d'assurance qualité sur l'intégration de critères RGE9 relatifs aux contrôles vibratoires de matériels,
- Défaut d'assurance qualité dans le processus d'intégration de la modification PNPP4442C dans la documentation d'exploitation,
- Erreur de programmation dans la campagne SAPEC pour les essais périodiques RIS,
- Arrêt du refroidissement de la piscine de désactivation non autorisé par les STE durant la logique de délestage/relestage,
- Sollicitation d'une soupape suite à isolement automatique de la bêche de tête 1TEP012BA lors d'une manœuvre d'exploitation,
- Perte cumulée de fluide frigorigène depuis le 1er janvier 2022,
- Défaut d'assurance qualité sur la programmation de l'alternance des essais périodiques RRI et SEC,
- Dépassement de la tolérance de réalisation de l'essai périodique,
- Défaut organisationnel ayant conduit au dépassement de la date de validité d'une qualification soudeur,
- Stockage d'Hydrate d'Hydrazine à l'aire de transit sans autorisation ASN,

- Dispersion de contamination dans des locaux du bâtiment réacteur suite à l'éjection d'un doigt de gant du RIC flux durant l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal,
- Détection tardive du non-respect d'une spécification technique d'exploitation (STE) sur l'unité de production n°1 pendant 10 heures

## **B - Questions courantes sur le fonctionnement de la Centrale**

On a examiné au cours de l'année écoulée les ESS, ESE, EST, EIE, ESR, soit sur la présentation qu'en ont faite les responsables de la Centrale, soit par les questions qui leur étaient posées.

Voici les principaux thèmes abordés cette année :

- Information portant sur le bilan des arrêts programmés de 2021 et le programme industriel de l'année 2022 (au titre de la décision ASN 2014-DC-444),
- Révisions de prélèvements/consommations d'eau et de rejets d'effluents pour l'année 2022 (au titre de l'arrêté INB de 2012),
- Résultats des mesures de concentration des micro-organismes (amibes),
- Bilan mensuel des rejets radioactifs et impact sur l'environnement.

## **III – Les moyens de l'action**

### **A - L'information**

Tous les sujets abordés et débattus en CLI sont publiés dans La lettre de Civaux, distribuée à l'ensemble des habitants des 45 communes du P.P.I qui ont ainsi connaissance des réponses faites par les responsables de la Centrale aux questions émanant de la CLI et qui correspondent aux principales préoccupations des populations.

Le site internet de la CLI a été totalement refondu. Sa mise en service en octobre a fait l'objet d'une campagne de communication de grande ampleur auprès des populations, grâce aux réseaux sociaux du Département, la presse locale, en complément des courriers ou mails ciblés (membres de la CLI et mairies du PPI). Il permettra aux membres de la CLI et à l'ensemble des populations d'être informés en temps réel des événements qui peuvent survenir à la centrale et de manière plus générale, des actualités liées aux centrales nucléaires.

Des informations résultant d'experts de l'ASN, l'IRSN ou WANO ont été transmises régulièrement aux membres de la CLI (mails) et au grand public (site internet) pour tenter de répondre à l'inquiétude de la population locale qui interrogeait la CLI sur le risque radiologique encouru sur le territoire suite à l'agression des centrales nucléaires en

Ukraine. Par ailleurs, une information spécifique a été faite à l'ensemble des élus et des agents du Département sur le portail internet du Département suite à des nombreuses questions.

La CLI continue à diffuser une Newsletter, mise en place en 2020 pour garder le lien avec ses membres mais également informer régulièrement le grand public. Elle est diffusée au gré de l'actualité de la centrale.

Certains internautes questionnent la CLI sur des points à approfondir auxquels nous apportons une réponse individuelle.

## **B - Les membres de la CLI dans l'action en 2022**

### **1) La participation**

La participation des membres aux réunions est plus importante depuis l'élargissement du nombre de communes du PPI.

#### **- Exercice Plan Communal de Sauvegarde à Valdivienne**

Un membre de la CLI et la chargée de mission, ont assisté à l'exercice PCS qui s'est tenu à Valdivienne, commune proche du CNPE de Civaux, le 11 mars 2022.

#### **- Visite des installations du CNPE suite aux prescriptions post-Fukushima**

Le 28 juin, à l'issue du Comité de Vigilance, les membres de la CLI ont pu profiter des arrêts de tranches pour visiter :

- les Diésels d'Ultime Secours (DUS)
- le chantier de construction du Centre de Crise Locale (CCL)
- les travaux préparatoires aux forages de la Source d'Eau Ultime (SEU)

#### **- Inspections menées par l'ASN**

Les membres de la CLI sont régulièrement invités par les inspecteurs de la division ASN de Bordeaux à participer aux inspections qu'ils réalisent sur le site.

#### **- Consultation publique, avis de la CLI**

Les membres de la CLI ont été invités à la consultation suivante :

- Consultation sur les projets de décisions relatifs à la demande de dérogation aux articles 4.1.2 et 4.1.3 de la décision n° 2016-DC-0578 de l'ASN du 6 décembre 2016 concernant la prévention des risques résultant de la

dispersion de micro-organismes pathogènes (légionelles et amibes) par les installations de refroidissement du circuit secondaire des réacteurs électronucléaires à eau sous pression formulée par EDF pour la centrale nucléaire de Civaux. Ce dossier, qui concernait trois centrales nucléaires, a été instruit par les services centraux de l'ASN. Une présentation du dossier et de ses enjeux a été annexée à la consultation, les deux projets de décisions étaient joints au mail d'information. La CLI disposait de trois mois pour transmettre ses observations à l'ASN. Ces deux projets de décisions ont par ailleurs fait l'objet d'une consultation du public sur le site internet de l'ASN, du 27 décembre 2021 au 23 janvier 2022. Ils ont ensuite été transmis au préfet qui les a transmis à son tour, pour information ou pour avis au Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

- **Webinaires, enquêtes...**

Depuis la crise sanitaire et le déploiement de la visioconférence, l'ANCCLI propose régulièrement des webinaires qu'elle organise ou relaie aux membres des CLI :

- « C'est quoi une lettre de suite d'inspection de l'ASN ? » le 31 janvier 2022. L'ASN y a présenté ce que dit ou ne dit pas une lettre de suite d'inspection, comment la lire, quelles informations en tirer, comment elles sont rédigées, ce qu'elle en attend mais aussi quelles sont les obligations de réponse de l'exploitant,
- « Corrosion sous contrainte » le 10 novembre 2022,
- L'ANCCLI a relayé une enquête provenant de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN, agence spécialisée de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), une organisation intergouvernementale réunissant des pays industrialisés et dont le siège se trouve à Paris) et relayée par l'ASN intitulée « Values, Science, Risk Perception and Nuclear Energy » cherchant à explorer le lien entre valeurs, perception des risques et attitudes envers le nucléaire. Les membres de la CLI ont été invités à y répondre en cliquant sur le lien transmis,
- Le CODIRPA (comité directeur pour la gestion des situations post-accidentelles) a mis en place un groupe de travail sur la culture de sécurité et de radioprotection chargé de réfléchir aux moyens de promouvoir cette culture. Ce groupe s'est interrogé sur les actions de sensibilisation au risque nucléaire menées par les CLI et a mené une campagne de recueil d'informations auprès d'elles, en collaboration avec l'ANCCLI, afin de réaliser une cartographie des actions de sensibilisation dans les territoires.

- **Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs du 13 octobre 2022**

La CLI s'est associée aux actions proposées par l'ANCCLI dans le cadre de cette journée. La CLI de Civaux a notamment :

- Mis en place de l'exposition itinérante proposée par l'ASN/IRSN dans le Hall d'accueil de l'Hôtel du Département du 3 au 20 octobre. Cette exposition

avait pour but d'expliquer au grand public le fonctionnement des centrales et les mesures prises face au risque d'accident.

- L'Assemblée Générale du 8 novembre a développé ces thématiques (voir plus haut, I.A).
- Une bande dessinée proposée par l'ANCCLI a été adaptée à la CLI de Civaux et adressée aux 45 communes du PPI pour affichage.

Toutes ces actions ont été largement médiatisées auprès des membres de la CLI et du grand public en multipliant les outils de communication : Newsletter, QR Code, site internet, réseaux sociaux, communiqués de presse pour la presse régionale, mails...

#### - **Follow up OSART**

En octobre 2019, le CNPE de Civaux avait accueilli, à la demande du gouvernement français, une délégation de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) dans le cadre d'une mission d'évaluation de la centrale -nommée OSART- qui avait ensuite rendu ses conclusions, devant les représentants de la centrale, des pouvoirs publics directement concernés (Cabinet du préfet, SID-PC, etc.), du Président-délégué de la CLI et de la Chargée de Mission de la CLI.

Dans le cadre de sa mission de suivi, le CNPE a accueilli le 13 mai une délégation de l'AIEA (nommée « follow-up » OSART) à laquelle la Chargée de Mission de la CLI a assisté.

#### - **Assemblée Générale de l'ANCCLI**

Des membres de la CLI de Civaux ont représenté la CLI à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI du 28 juin qui s'est tenue à Paris.

#### - **3<sup>ème</sup> édition du séminaire des Présidents des CLI**

Cette journée s'est déroulée le 6 juillet à Paris. Aucun représentant de la CLI n'a pu être présent.

#### - **34<sup>ème</sup> Conférence annuelle des CLI**

Comme chaque année, plusieurs membres de la CLI l'ont représenté à la Conférence annuelle des CLI qui s'est tenue le 15 novembre à Tours.

## 2) **Le budget**

La CLI dispose d'un budget de 54 400 € annuels afin de mener à bien l'ensemble de ses missions tout en veillant à limiter ses dépenses au strict nécessaire en prenant

comme règle absolue d'éviter tout gaspillage, toute dépense superflue. La protection des deniers publics doit rester la préoccupation essentielle des responsables qui ont à en user au nom de leurs concitoyens. A titre d'exemple, les réunions ont lieu dans des salles mises à disposition par le Département ou les communes du PPI.

## **Conclusion**

Comme chaque année, la CLI a travaillé avec un souci permanent de transparence en poursuivant ses principaux objectifs que sont l'information et la sécurité des populations.

L'année 2022 a été très intense pour la CLI car elle a été marquée par l'actualité internationale (guerre en Ukraine), nationale et locale (arrêt des réacteurs à cause de la corrosion sous contrainte et des deux visites décennales, tension sur la disponibilité d'électricité en France, épisodes caniculaires et sécheresse).

Au cours de l'année 2023, la CLI va poursuivre sa mission d'information transversale et indépendante envers le plus grand nombre d'habitants et organisera, conformément aux dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique », une nouvelle réunion publique.

Roger GIL,  
Président-délégué de la CLI

